



Question urgente sur la naturalisation

Par **douge**, le 17/06/2008 à 16:40

Bonjour,

je viens pour une petite question , lorsqu'on est un conjoint étranger d'une personne qui a demandé la nationalité française par naturalisation , est ce que l'on est également concerné par cette naturalisation ?

c'est à dire, si la personne a eu une réponse favorable pour la naturalisation , est ce que son conjoint va aussi être naturalisé , les 2 auront la nationalité française en même temps ou pas ?

Merci de m'éclairer, je ne trouve pas d'infos sur ça

Par **domi**, le 17/06/2008 à 19:29

Je pense que le conjoint doit lui aussi faire une demande .

Par **douge**, le 18/06/2008 à 15:58

Merci de votre réponse ,

si quelqu'un a d'autres renseignements sur ce sujet , je vous remercie de me les faire part.